Déclaration sur la base de vos ventes ou de vos achats ?

→ Les entreprises établies en dehors de la Belgique déclarent toujours sur la base de leurs ventes.

pour plus d'infos, consultez les QFP sur https://mybatbase.bebat.be/fr/faq/

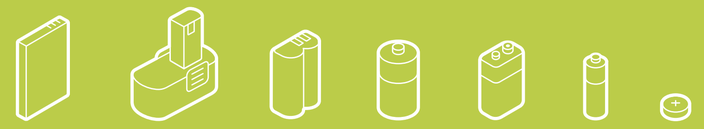

Quelles piles/batteries devez-vous déclarer si votre entreprise est établie en dehors de la Belgique?

À qui avez-vous vendu vos piles/batteries[1]?

- À des particuliers par le biais de la vente à distance
  - En dehors de la Belgique → Ne pas déclarer
  - En Belgique → Déclarer
- À des entreprises
  - En dehors de la Belgique → Ne pas déclarer
  - En Belgique → Votre entreprise reprend-elle l'obligation de reprise ?
    - Non → Ne pas déclarer
    - Oui → Déclarer

[1]Qu'il s'agisse de piles/batteries vendues seules ou intégrées dans un appareil, un véhicule, un vélo, etc. ou livrées avec celui-ci.